

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

BM2019/10/04/01 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

DATE DE LA CONVOCACTION : 27 septembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvain BERRIOS

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les décisions d'octroi de financement au titre du FIM ;

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et

la délibération n°CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, et CM2019/02/08/08 portant adoption du règlement intérieur,

CONSIDERANT que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichées par la Métropole,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 8 227 378 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Projet Déclic dans les quartiers Balagny et Vieux Pays (infrastructure numérique de proximité)	11 635 €
Courbevoie	Courbevoie	Réaménagement de la rue Sébastopol – circulations douces	194 930 €
Issy-Les-Moulineaux	Issy-Les-Moulineaux	Déploiement d'une Micro-Folie à Issy-les-Moulineaux au sein de l'établissement culturel "Le Temps des Cerises"	23 168 €
L'Ile-Saint-Denis	L'Ile-Saint-Denis	Plan vélo pour l'administration municipale	39 900 €
Malakoff	Malakoff	Piétonnisation de la rue Béranger et réaménagement de la rue Allende - circulations douces	202 905 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Aménagement d'une bande cyclable boulevard National entre l'avenue de Colmar et la rue Pereire	34 500 €
TOTAL			507 038 €

Soit 507 038 € pour 6 dossiers

Au titre du développement économique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Garches	Garches	Création d'une boutique éphémère	14 563 €
Saint-Maur-des-Fossés	EPT Paris Est Marne et Bois	Espace territorial de coworking	103 420 €
TOTAL			117 983 €

Soit 117 983 € pour 2 dossiers

Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Aubervilliers	Caisse des écoles d'Aubervilliers	Acquisition d'un véhicule propre	4 625 €
Bourg la Reine	Bourg la Reine	Verdissement et développement de l'agriculture urbaine	15 242 €
Cachan	Cachan	Aménagement durable et paysager des abords et des espaces extérieurs du groupe scolaire du Coteau	610 000 €
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de véhicules propres	9 290 €
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Reconquête végétale pour une ville naturelle et résiliente	48 805 €
Colombes	Colombes	Acquisition de véhicules propres et bornes de recharge	86 984 €
Colombes	Colombes	Acquisition d'une balayeuse électrique	42 712 €
Coubron	Coubron	Extension des activités liées à la biodiversité et à l'agroécologie de la Maison de la Nature	34 911 €
Drancy	Drancy	Production énergies renouvelables, installation de panneaux solaires photovoltaïques (ENERGIE PARC)	77 500 €
Fontenay-sous-Bois	Fontenay-sous-Bois	Acquisition de trois véhicules propres	12 942 €
Garches	Garches	Acquisition d'un véhicule électrique	4 464 €
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Réaménagement de la rue Hoche Plantation d'un alignement de 22 arbres	36 258 €
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Acquisition de deux bornes électriques	6 025 €
La Garenne Colombes	La Garenne Colombes	Végétalisation de la rue Gustave Rey	6 146 €
L'Hay-les-Roses	Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du degré du district de L'Hay-les-roses	Acquisition d'un véhicule propre	4 207 €
Malakoff	Malakoff	Réaménagement de cour d'école en "oasis"	143 193 €
Montreuil	EPT Est Ensemble	Aménagements pour la valorisation et la protection des espaces de biodiversité en ville	8 168 €
Nanterre	Nanterre	Construction des locaux du stade Jean Guimier à Nanterre - Mise en place d'un système de végétalisation des toitures terrasses et d'un champ photovoltaïque	40 748 €

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Acquisition de véhicules propres	176 870 €
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Acquisition de véhicules propres	25 007 €
Suresnes	Suresnes	Extension de jardins familiaux et plantation de végétation	87 039 €
Villejuif	Villejuif	Réaménagement du Parc Neruda	97 025 €
TOTAL			1 578 161 €

Soit 1 578 161 € pour 22 dossiers

Au titre de la Protection de l'environnement (rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Bobigny	Bobigny	Rénovation thermique des bâtiments communaux	702 329 €
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Réhabilitation thermique de l'école maternelle Paul Langevin	122 740 €
Courbevoie	Courbevoie	Rénovation thermique du poste de police municipal	500 000 €
Drancy	OPH de Drancy	Réhabilitation thermique du Foyer Logements des Lilas	534 434 €
Ivry-sur-Seine	OPH Ivry sur Seine	Réhabilitation thermique cité Maurice Thorez	899 756 €
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Construction d'un groupe scolaire – volet relatif à l'intégration de performances environnementales et gestion énergétique raisonnée	161 009 €
Montreuil	OPH de Montreuil	Réhabilitation thermique de 556 logements de la résidence "Le Clos Français"	1 000 000 €
Pantin	Pantin	Rénovation thermique école Auray Langevin	370 000 €
Pantin	EPT Est Ensemble	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics : rénovation-extension de la piscine Leclerc et construction du conservatoire à rayonnement départemental à Pantin	1 000 000 €
Saint Cloud	Saint Cloud	Remplacement des chaudières des différents établissements publics	146 000 €
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Rénovation des toitures terrasses et des menuiseries extérieures du Groupe scolaire La Ronce	581 200 €
Villemomble	Villemomble	Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse de l'accueil de loisir "1,2,3 Soleil"	6 728 €
TOTAL			6 024 196 €

Soit 6 024 196 € pour 12 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.